



REEMPLOI DES BOIS EN STRUCTURE

ETAPES ET MISSIONS

GUIDE À L'USAGE DES MOA, MOE ET ENTREPRISES

L'encadrement réglementaire du réemploi du bois en structure et en enveloppe est en cours de création et d'évolution. Dans ce contexte, ce guide vise à sécuriser les interventions et à clarifier les responsabilités et exigences à chaque étape. Il s'adresse aux maîtrises d'ouvrage, d'œuvres et aux entreprises de travaux.

Le guide propose une méthodologie pour structurer un projet de réemploi du bois en structure en détaillant les étapes, les missions, les variantes possibles et les aléas à anticiper. Des scénarios types permettent de visualiser les différents processus possibles et la planification de la conception à la mise en œuvre. Enfin, un tableau de synthèse en fin d'ouvrage facilite la répartition des tâches entre les différents acteurs et compétences nécessaires selon les projets.

Ce guide a été rédigé par l'Association IBC (Ingénierie Bois Construction), et avec l'aide d'expertises extérieures. Il a été financé par le CODIFAB.

REALISATION



IBC fédère les bureaux d'études techniques et experts spécialisés en construction bois dans les domaines du bâtiment et du génie civil. C'est une association professionnelle à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

Les membres de l'association sont des acteurs importants du développement de la construction bois et en particulier l'accompagnement de l'évolution des référentiels normatifs pour l'usage du bois, notamment local, et de ses dérivés.

Ils participent entre autres aux commissions de normalisation, DTU et Eurocodes. Forts de ces expériences, ils contribuent à diffuser les bonnes pratiques par le biais de webinaires réguliers (plateforme Eurocodes 5) et de formations auprès des organisations professionnelles et interprofessionnelles des acteurs du bâtiment. Ils élaborent aussi des guides techniques.

Ces professionnels hautement qualifiés accompagnent les Maîtres d'ouvrage, les Maîtres d'œuvre et les entreprises dans la conception et la réalisation de leurs projets.

Pour en savoir plus : <https://i-b-c.fr>

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4 200 PME/ETI et plus de 10 000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr